

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-06

Portant approbation du budget primitif 2022

Date de convocation : 7 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Magloire SIOPATHIS, Vice-président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Le président de l'ATD Jérôme DELAVault étant excusé.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

Collège des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carrières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;



Excusés

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
 - Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
 - M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
 - M. Alain DE CUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
 - M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
 - M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
 - M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;
 - M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey ;
-

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-17 du 17 décembre 2021, portant délégation de signature du président au vice-président de l'ATD, Magloire SIOPATHIS ;

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2021 de 157 294,83 € ;

Vu l'excédent reporté de 50 338,36 € ;

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 207 633,19 € repris au budget 2022 au 002 ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2022 s'établissant à 806 894,58 € ;

Considérant l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Sur proposition du président de séance,

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité et par chapitre
la proposition de budget primitif 2022, joint en annexe.**

1 5 AVR. 2022

Le Vice-président
de l'Agence technique départementale,
par délégation,

Magloire SIOPATHIS



2 2 AVR. 2022

– Transmis au représentant de l'État le :

– Notifié aux intéressés le : 2.5. AVR. 2022

Détail du budget primitif 2022 de l'Agence technique départementale de l'Yonne

Budget primitif 2022 de l'Agence technique départementale de l'Yonne

DEPENSES			RECETTES				
FONCTIONNEMENT	11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 969,07 €	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	251 271,58 €	
	60632	Fourniture de petits équipement	200,00 €	705	Etudes (A.M.O)	251 271,58 €	
	60635	Habillement et vêtements de travail	1 000,00 €				
	6064	Fournitures administratives	2 000,00 €				
	60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00 €				
	6066	Autres matières et fournitures	500,00 €				
	611	Contrat prestation (Cosoluce, SVP, Khéox, etc.)	11 000,00 €				
	62678	Location Immobilières	15 000,00 €				
	62678	Location mobilières (véhicules)	28 000,00 €				
	62678	Location mobilières (informatique)	26 796,00 €				
	62678	ANTATD	30,00 €				
	6168	Autres primes assurance professionnelle	4 343,07 €				
	6182	Documentation générale et technique(Khéox, gazette, Yonne Rép.)	1 000,00 €				
	6184	Autres formations (frais de formation)	2 500,00 €				
	6236	Catalogues, imprimés et publications (reprographie)	1 500,00 €				
	6251	Voyage, déplacement et missions (frais de déplacement)	800,00 €				
	6261	Frais d'affranchissement	300,00 €				
	6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500,00 €				
		12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	704 765,51 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	555 623,00 €
		6218	Autres personnels extérieurs	219 637,84 €	7473	Cotisation départementale	304 500,00 €
		6332	FNAL URSSAF	240,34 €	7474	Cotisations Communes	109 563,31 €
		6335	Cotisations CNFPT et CDG 89	6 003,75 €	7475	Cotisations Communautés de Communes	51 749,69 €
		6338	Autres Impôts, taxes et vers. assimilés sur rémunérations (Solidarité)	724,65 €	7475	Cotisations syndicats	9 810,00 €
		64111	Rémunération principale	310 848,92 €			
		64112	Supplément familial de traitement	5 064,56 €			
	64131	Rémunération URSSAF IRCANTEC Contractuel	25 261,06 €				
	6451	URSSAF	40 040,03 €				
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	69 894,34 €				
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 500,00 €				
	6456	Versement FNC du supplément familial de traitement	300,00 €				
	6488	Autres charges (chèque déjeuner + CNAS)	13 250,00 €				
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €				
	65663	Charges Diverses de gestion courante DGFIP et TVA CTS	10,00 €				
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €				
	673	Tire annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €				
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	150,00 €				
	6816	Dot aux prov pour dépré des immo incor	0,00 €				
	6817	Dot aux prov pour dépré des actifs circul	150,00 €				
	22	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €				
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		806 894,58 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		806 894,58 €	
	23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 500,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 500,00 €	
INVESTISSEMENT	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 500,00 €	1068	Besoin de financement		
	2051	Site Internet/locaux	11 500,00 €				
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	2181	Installations générales, agencement et aménagement divers					
	21838	Matériel informatique					
	21846	Matériel de bureau et mobilier					
2189	Autres immobilisations corporelles						
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 500,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 500,00 €	



Présentation synthétique du budget primitif 2022 de l'ATD 89

FONCTIONNEMENT			
		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2022	806 894,58 €	806 894,58 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		838 500,41 €
	002 – Résultats de fonctionnement reportés		207 633,19 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		806 894,58 €	1 853 028,18 €

INVESTISSEMENT			
		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2022 (y compris le compte 1068)	11 500,00 €	11 500,00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		11 500,00 €	11 500,00 €